

Via votre compte adhérent, toutes les prestations qui vous sont versées, que ce soit des prestations santé, des indemnités de perte de traitement ou une rente invalidité, figurent sur votre compte adhérent dans la rubrique « mes remboursements ».

Si vous le souhaitez, vous pouvez également consulter les prestations vous concernant versées directement à un professionnel de santé dans le cadre du tiers payants.

Les décomptes sont regroupés par mois d'émission.

En cas de désaccord avec un remboursement ou dans le cas où un remboursement n'apparaîtrait pas sur votre compte adhérent, utiliser la rubrique « contactez-nous » du compte adhérent pour nous adresser un message. Vous pouvez également contacter notre accueil par téléphone, du lundi au jeudi, de 9h à 16h30 et le vendredi de 9h à 16h, au 01 41 74 31 00.

Par ailleurs, vos remboursements sécurité sociale sont consultables sur le site www.ameli.fr.